

Journal de SUD éducation 75
30 bis rue des Boulets
75011 Paris
Tél. : 01 44 64 72 61
Fax : 01 44 64 7266
sudeducation75@wanadoo.fr
www.sudeducation75.org

éducation
SUD Paris

Le Journal

n° 216

11 septembre 2008

N° de CPPAP : 0309 S 06897 2€
Abonnement : 20 €
Directrice de la publication :
Marie-Françoise LEFEBVRE
Hebdomadaire.
Imprimé par nos soins.
Dépôt légal en cours.

A QUI LE TOUR ?

Décidément, il est des "avancées significatives" dont le goût reste amer même des années après. L'annonce dès le début de l'été d'une nouvelle hémorragie dans l'Education Nationale ainsi que la fin programmée des Co-psy nous renvoie immanquablement au deal passé en 2003 entre Sarkozy et les représentants des grandes organisations syndicales. Au paroxysme de la lutte contre la réforme des retraites et contre la décentralisation, un aréopage de syndicalistes complaisants avaient permis la liquidation des personnels ouvriers pour maintenir les co-psy dans le giron de l'Education Nationale. La faillite de cette stratégie de négociation au mépris du rapport de force engagé à la base par les travailleurs en lutte est aujourd'hui éclatante.



Cette incurie qui se manifeste aussi par une volonté de cloisonnement catégoriel ou interprofessionnel n'en finit pas de nous conduire de défaites en défaites. Faut-il encore rappeler l'isolement des cheminots et des étudiants à l'automne 2007 puis le décalage entre les luttes du second degré et celles du premier degré au cours du premier semestre, tandis que les journées d'actions sur le pouvoir d'achat, les franchises médicales s'égrenaient ?

Ce constat bien peu optimiste nous montre au moins une chose : la réussite du mouvement social ou l'avancée sur des revendications ne peut pas passer par une vision morcelée, parcellaire : le 11 septembre, une non journée d'action dans l'éducation, le 23 septembre une grève des postiers, le 7 octobre une autre journée d'inaction à l'initiative de la CGT et le dimanche 19 du même mois, une promenade dominicale dans les rues de la capitale contre Darcos ! Les attaques dont sont victimes les services publics et toutes les formes de solidarité sont cohérentes, elles relèvent d'un système de pensée global qui ne peut pas être défié ou déstabilisé alors que nous sommes en ordre dispersé.

L'appétit de destruction de nos gouvernants n'est pas satisfait, le chantier des réformes n'est pas achevé. Il importe donc dans ces luttes à venir de briser la spirale qui confine chaque jour un peu plus la majorité à la misère pendant qu'une minorité appuyée par le pouvoir politique n'en finit pas de se partager le monde. Il n'existe pas de solutions toutes faites mais à Sud Education nous croyons que c'est sur la base de mouvements intercatégoriels, interprofessionnels souverains que nous pourrons être assez forts et faire reculer l'adversité.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de SUD éducation Paris

ouverte aux adhérents, nouveaux adhérents, futurs adhérents...

Judi 18 septembre à partir de 17h45

au local du syndicat, 30 bis rue des Boulets, Paris 11e, M° Rue des Boulets (code porte 4526B)

Le syndicat est l'affaire de tous

Venez nombreux !

RSA : RÉSOLUMENT SANS ARGENT

Le RSA n'est pas social... et Sarkozy n'est pas encore de gauche. Contrairement à l'illusion largement entretenue par les médias, le RSA n'est pas une mesure de solidarité, ni une nouvelle révolution sociale.

Un financement inique

Utiliser des taxes diverses pour trouver les 1,5 milliard d'euros nécessaires à la création du RSA signifie que l'Etat choisit de solliciter l'épargne des classes moyennes. En effet les contribuables les plus riches savent s'entourer d'éminents conseillers leur permettant de ne pas payer d'impôts. Ainsi 15 milliards d'euros s'envolent via le bouclier fiscal et environ 72 milliards d'euros dorment dans les niches fiscales. Ce choix de financement du RSA comme celui du RMI, est une mauvaise solution.

D'autre part, prendre dans les revenus de la fiscalité permet au gouvernement de justifier les politiques de rigueur budgétaire au prétexte que les caisses de l'Etat seraient vides. C'est ce même constat qui permet au passage de sacrifier des milliers de postes de fonctionnaires, l'Education nationale étant en première ligne de ces coupes sombres.

Mais les caisses ne sont vides que lorsqu'elles ne sont pas alimentées.

Il existe pourtant d'autres solutions garantissant à tous un salaire décent pour faire face aux accidents de la vie. Cette alternative à la fiscalité est à chercher du côté du salaire. Le système fonctionne comme le régime des retraites par répartition.

Tandis qu'une partie de la richesse produite est consacrée aux salaires, l'autre est destinée au capital. Le rapport de force est nettement défavorable aux salaires depuis bientôt 30 ans. De plus une partie de la richesse dévolue au capital part tout simplement en fumée

quand elle devrait être utilisée pour l'investissement. La preuve nous est apportée par F.Fillon qui déplore le manque d'investissement des entreprises pour expliquer la crise (souhaitant au passage brider les salaires et en finir avec les minima



sociaux) quand jamais le capital (par opposition au salaire) n'a jamais été aussi élevé.

Or en imposant les conditions permettant de récupérer cette manne, on parvient non seulement à financer les retraites mais aussi un revenu permettant de couvrir d'autres risques comme le chômage, ou de créer un salaire étudiant.

Ce mode de financement permet d'évacuer le ressentiment né des prélèvements obligatoires notamment parmi les classes les plus modestes. Ce sentiment de culpabilité est bien instrumentalisé par ce gouvernement pour stigmatiser les pauvres et justifier l'arsenal de mesures de contrôle social.

L'enracinement de la précarité, la justification de l'hyperléflexibilité

Nicolas Sarkozy de retour d'un voyage aux Etats-Unis avait vanté la fluidité du système américain, l'instauration du RSA en est une illustration. Pour compléter leur revenu de base, les allocataires devront accepter des emplois pouvant aller jusqu'à une heure de travail par semaine. Il s'agit d'un cas extrême mais couplé à l'explosion des temps partiels, la déréglementation du temps de travail dans un sens comme un autre, l'existence de ces

nouveaux journaliers est une providence pour le patronat. Ce dernier peut jouir d'une main d'œuvre, docile et sans contrat, adaptable sur mesure aux besoins de l'entreprise. Pour les autres travailleurs, l'existence de ce sous-prolétariat permet de tirer les salaires vers le bas et d'éteindre toute revendication en ce sens ou sur le temps de travail.

Un chômage de masse qui s'installe et 100 000 pauvres de moins

L'objectif du RSA est de sortir 100 000 personnes de la pauvreté mais rien n'est dit sur les chiffres du chômage et pour cause...

Les allocataires du RSA dès qu'ils auront travaillé une heure seront radiés et évacués des statistiques officielles. C'est une manière habile de créer une baisse artificielle du chômage et d'entretenir l'illusion selon laquelle la reprise serait au coin de la rue. Dans le même temps, la résorption du chômage de masse disparaît des préoccupations et son existence informelle continuera de peser sur les salaires et de maintenir des travailleurs pauvres.

Un contrôle social accru

La fusion de l'UNEDIC et de l'ANPE facilite ces dispositions : ainsi les allocataires du RSA ne pourront pas refuser une offre d'emploi située à moins d'une heure ou de 30 kilomètres de leur domicile et en plus d'être corvéables à merci, les personnes percevant le RSA devront se soumettre à un scandaleux contrôle sur leur existence dans lequel seront épluchés leur patrimoine (potentiellement déduit des allocations), et leur emploi du temps.

En conclusion, cette mesure rend encore plus flexible la main-d'œuvre. Cette flexibilité du travail renforce la précarité des travailleurs les plus fragiles en imposant un contrôle humiliant et coercitif.

SOURIEZ ! VOUS ÊTES FICHÉS

Dernier né des fichiers policiers, EDVIGE (acronyme de Exploitation Documentaire et Valorisation de l'Information Générale) suscite de nombreuses réactions depuis son acte de naissance le 27 juin 2008 (par décret et, donc, sans débat parlementaire). Les recours en contre auprès du conseil d'État se sont multipliés, une pétition rassemble déjà plus de 100000 signataires et les médias s'en sont fait l'écho. Super-Sarko s'est vu obligé d'intervenir, le 9 septembre, pour promettre une concertation et l'abandon des renseignements d'ordre médical et sexuel. Ce qui ne suffira pas à calmer les inquiétudes.

Pourquoi EDVIGE provoque t-il une telle opposition, sachant que le fichage à l'usage des autorités et des forces de l'ordre bénéficie d'une tradition longue et bien ancrée en France ? Qu'est-ce qui différencie EDVIGE d'autres fichiers tout aussi susceptibles de contenir des informations sensibles sur les individus ou les organisations ?

Première chose à savoir, EDVIGE autorise le ministère de l'intérieur à fichier les mineurs de plus de 13 ans et les individus pour leur appartenance ou opinions politiques, religieuses, philosophiques ou syndicales "susceptibles de troubler l'ordre public". De prime abord, la tonalité du décret peut inquiéter puisqu'il autorise d'entrée de jeu le fichage, ce qui diffère de certains textes antérieurs plus axés sur les précautions préalables. À titre de comparaison, le décret du 14 octobre 1991 réglementant le fichage par les Renseignements Généraux interdisait le type de collecte d'in-

formations mis en œuvre via EDVIGE, sauf par dérogation et en cas d'atteinte éventuelle à la sûreté de l'État ou la sécurité publique.

Avec EDVIGE, se met en place un fichage qui se fera à l'insu de la personne ; les dossiers pourront être consultés en faisant appel à la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés), mais l'organisme, qui a émis des réserves vis à vis d'EDVIGE, n'a cessé, depuis sa création, de perdre de ses prérogatives et ne semble plus disposer de leviers de contrôle efficaces ; les données circulant sur EDVIGE ne pourront faire l'objet d'un quelconque droit d'opposition... Potentiellement, c'est près d'un million de personnes qui pourraient



être fichées (on y peut faire figurer les fréquentations d'un individu !), du mineur traînant dans les cages d'escaliers jusqu'à la personnalité politique, en passant par le syndicaliste enseignant... EDVIGE interroge donc. La notion d'ordre public est assez vague et le danger serait de considérer des acteurs de la vie

sociale et politique, des défenseurs des libertés individuelles et collectives, comme des ennemis potentiels de l'ordre susnommé. Cela nous renvoie, par exemple, aux propos tenus par des politiques de la majorité en place sur les militants pour la cause des Sans-papiers, injustement accusés d'avoir contribué à l'incendie du Centre de Rétention Administratif de Vincennes. On n'est pas loin de l'amalgame entre militantisme et criminalité ou délinquance. C'est assurément là une manière de pénaliser la sphère politique et sociale.

En cela, EDVIGE s'ajoute à la liste, déjà conséquente, des instruments de contrôle social (ex : biométrie envahissante, arsenal législatif et pénal toujours plus important, etc.). La création de ce fichier coïncide avec celle d'une super police politique, la DCRI (Direction Centrale du Renseignement Intérieur), née de la fusion de la DST (dont mission était de traquer tous ceux qui mettraient en danger la sûreté du pays) et des RG (qui surveillaient les organisations).

Au delà de la mise en œuvre d'une politique sécuritaire, EDVIGE nous confronte à la volonté sous-jacente de l'Élysée de vouloir gouverner, réformer et imposer ses vues sans entrave ni obstacle, prouvant ainsi que le libéralisme économique (duquel les dirigeants se réclament) a du mal à s'accommoder de certaines libertés...

Voir aussi, sur le site de la LDH de Toulon, l'analyse d'Evelyne Sire-Martin, magistrat, membre de la LDH et de la fondation Copernic.

Signez la pétition en ligne à l'adresse suivante :
<http://nonaedvige.ras.eu.org/>

HEURES SUPPLÉMENTAIRES = SUPPRESSIONS DE POSTES + BAS SALAIRES

Le gouvernement fait actuellement la preuve que ça lui coûte moins cher de payer aux enseignants des heures supplémentaires, même défiscalisées, que d'embaucher des personnels. Le nombre pléthorique d'HS dégagées pour cette rentrée scolaire est cependant loin de pouvoir couvrir les heures perdues avec les 11200 postes supprimés l'année dernière et les 13500 planifiés pour cette année.

Et les chiffres sont trompeurs : on sait déjà que ne sont pas comptabilisés les personnels en contrats aidés dont le rectorat a organisé la disparition de 40% d'entre eux l'an dernier.

On sait aussi que les collectivités territoriales ne sont pas en reste quand il s'agit d'entériner les suppressions de postes proposées par l'état avant la décentralisation effective.

Ville, département et région conduisent également une politique de dégraissage des personnels : ils n'assurent pas les remplacements et alourdissent considérablement les charges de travail des agents, au point de nuire à leur résistance physique et à leur santé.

Depuis longtemps, la propagande des différents gouvernements (rapelons-nous Allègre) cherche à faire passer les enseignants pour des salariés qui font trop peu d'heures de travail ! Trop peu d'heures de cours, trop de vacances, le gouvernement juge dorénavant que l'opinion est suffisamment conditionnée pour passer à l'offensive sur les obligations de service.

Dans telle cité scolaire parisienne, par exemple, ce sont quelques 256 heures qui sont proposées au titre trompeur de la mise en place de

l'accompagnement pédagogique, en réalité une garderie de 16 à 18 heures. Cette enveloppe d'HS est accompagnée d'un chèque de 1700 € à la disposition du proviseur, pour susciter le volontariat et récompenser les collègues qui souhaiteraient ainsi arrondir leurs fins de mois.

On veut que les enseignants du second degré intègrent l'exigence de mener à bien des projets pédagogiques au-delà de leurs heures d'enseignement : là aussi, des HSE (heures supplémentaires effectives payées à l'unité) sont mises à la disposition du chef d'établissement pour récompenser ceux qui proposeront de l'animation (pas forcément culturelle).



"Heures supplémentaires" rime avec "bas salaires".

Les salaires des enseignants débutants sont en effet de plus en plus bas. Les TZR (titulaires remplaçants) ont parfois du mal à couvrir leurs frais. Le gouvernement n'hésite d'ailleurs pas à jouer la démagogie avec la prime d'installation (1500 €) espérant ainsi faire passer la pilule des obligations de service, de l'augmentation du temps de travail (faire plus de 3 heures supplémentaires d'enseignement par semaine et ainsi recevoir une prime de 500

euros), et la stagnation de leurs bas salaires et la baisse de leur pouvoir d'achat comme pour l'ensemble des salariés de ce pays.

Les agents de la fonction publique d'état ou territoriale sont mal payés, beaucoup même gagnent moins que les 880 € mensuels considérés comme étant le seuil de pauvreté dans ce pays. Les temps partiels imposés, les embauches contractuelles, les vacances sont autant de moyens utilisés pour sous-payer une frange importante des personnels de l'éducation.

Aujourd'hui, ce sont les titulaires qui, à l'image de la majorité des salariés, se voient mis en difficulté. Leurs salaires n'augmentent quasiment plus et se dévalorisent rapidement depuis plusieurs années, tendance lourde à laquelle s'ajoutent les franchises médicales et la diminution des pensions.

Si les heures supplémentaires ou les stages rémunérés de remise à niveau pendant les vacances apparaissent à certains comme un pis-aller pour "mettre du beurre dans les épinards", elles constituent pour l'ensemble des personnels le piège dans lequel il faut refuser de tomber. Faire des heures supplémentaires, c'est cautionner la politique de suppressions de postes et le maintien des bas salaires, et c'est se condamner à la difficulté en cas d'arrêt maladie et lors du départ en retraite.

Il faut refuser les heures supplémentaires pendant l'année scolaire et le travail pendant les vacances !

Cela passe par la lutte pour la titularisation, l'embauche de personnels et l'augmentation des moyens d'existence de tous.

RENTRÉE 2008 DANS LE PREMIER DEGRÉ : LA CASSE A COMMENCÉ !

Contre l'avis des enseignants, parents d'élèves, chercheurs, syndicats dénonçant la conception mécaniste et passéiste des nouveaux programmes, Darcos est passé en force

- en alourdissant les journées scolaires, en concentrant les horaires avec des programmes plus chargés, le ministère nie les rythmes des enfants, accentue les inégalités et dégrade les conditions de travail des personnels

- les stages durant les vacances et les 2 h de "soutien" hors temps scolaire sont une aberration pédagogique qui stigmatise les élèves en difficulté, qui met à mal les dispositifs spécialisés dans l'école en programmant notamment la disparition des RASED

- les 108 h annualisées flexibilisent le temps de service des enseignants des écoles, les rendant corvéables du lundi au samedi au bon vouloir de la hiérarchie, rogne les droits statutaires et les libertés acquises, même hors temps scolaire (comme le droit de surveiller la cantine), aboutissant à : "travailler plus pour gagner moins" !

- les évaluations nationales, la publication de leurs résultats dans un contexte de désectorisation augmentent les inégalités en renforçant le tri social et instaurent un marché scolaire

- la saignée des postes dans l'éducation nationale se concrétise dans les écoles parisiennes par de nouvelles fermetures de classes (non prévues en juin) et la suppression de 9 postes de remplaçants après la rentrée ; la restriction du recrutement à l'IUFM aboutit à faire appel aux listes complémentaires dès la rentrée

- l'atteinte au droit de grève dans les écoles votée à la sauvette en juillet et, bien que la loi ne soit toujours pas applicable en l'absence de décret réglementaire, la tentative d'imposer des consignes illégales de déclaration préalable des grévistes ou de service minimum), les menaces de répression à l'égard de tous les indociles à la

pensée officielle visent à faire de nous des moutons bien dociles.

Parce qu'il est urgent de réagir tous ensemble à cette attaque sans précédent, SUD Education s'est prononcé, lors de l'AG parisienne du 1er septembre à la Bourse du travail, pour l'adoption de consignes syndicales unitaires et précises.

Une rencontre intersyndicale parisienne (SUD, SNUIPP, FO) a acté une position commune contre les conditions inacceptables de cette rentrée et la "réforme" Darcos de l'école primaire, en réaffirmant les exigences de la profession : retrait du décret sur la réaffectation des heures du samedi et l'annualisation des 108 h, maintien du même nombre d'enseignement pour tous les élèves et traitement des difficultés sur le temps scolaire, abandon des nouveaux programmes, respect de l'affectation des personnels, refus de la mise en concurrence des écoles (notamment par la publication des évaluations), abandon de la RGPP et des suppressions de postes, défense du statut des

fonctionnaires.

L'intersyndicale parisienne a aussidébouché sur des prémisses de consignes pour les collègues :

1- ne pas faire remonter aux ICC les tableaux de service détaillant l'utilisation des 108 h (soutien,...)

2- refuser la division entre collègues et organiser un temps scolaire égal pour tous les élèves

(SUD invite les conseils de maîtres à fixer des emplois du temps de 24 h élèves + 3 h ou de 26 h élèves + 1)

3- exiger l'abrogation de la nouvelle loi sur la grève et, en l'absence de décret d'application, continuer à appliquer les dispositions antérieures.

D'ores et déjà, SUD Education appelle les enseignants à appliquer massivement ces consignes et s'engage à les soutenir.

Convoqué au rectorat le 12/09, avec les autres syndicats, par Rosselet, SUD y défendra ces revendications et consignes.

ADIEU RASED, ON T'AIMAIT BIEN...

A un journaliste d'Europe 1 qui, lundi 8 septembre, lui posait la question : "*En supprimant le samedi, on fait des économies ?*", Luc Ferry a expliqué ce qu'à SUD éducation nous n'avons cessé de répéter depuis l'an dernier : "*Bien sûr. Les suppressions d'heures, sur le passage de 26h à 24h, normalement vous vous diriez, c'est dans le primaire, ça ne change pas le nombre de postes. Ben justement, les 2 heures de soutien aux élèves en difficulté, ça permet de supprimer ce qu'on appelle les RASED, et ça fait économiser 8000 postes, donc il faut quand même le savoir, c'est ça l'enjeu de cette réduction (...)*".

Tout est dit. Voilà pourquoi nous dénonçons ce dispositif des 60h annualisées de soutien aux élèves. Voilà pourquoi nous soutiendrons les équipes qui résisteront à sa mise en place.

Le suivi individualisé opéré par des personnels spécialisés garantit la prise en charge des difficultés de TOUS les enfants. Nous exigeons la fin des menaces sur les RASED, l'arrêt des suppressions déguisées (ou non) de postes spécialisés et des créations de postes (E, G, psychologues, etc.) pour toutes les écoles.

N.B. : Il en est un autre, Rosselet, qui avoue cyniquement (au Conseil de formation, le 17/04/08) que les 108 h dégagées dans le primaire permettront des économies dans la formation continue des enseignants, puisqu'en y plaçant les stages écoles cela fera économiser 30 postes de remplaçants F.C. !

Le gros menteur, c'est le recteur de Paris. A la télé le 8/09/08, il a osé affirmer que c'étaient les conseils d'école qui avaient fixé les 2 h "soutien" sur 4 midis, alors qu'aucun conseil d'école ne s'est tenu. Quel péché, M. Quenet !

RÉFORME DU LYCÉE : ARNAQUE EN VUE À TOUS LES ÉTAGES !

La position affichée par le gouvernement rappelle la nécessité de reformuler les obligations de service des enseignants et les programmes de seconde pour la rentrée 2009 ! Le gouvernement passe en force et se précipite : en octobre décision définitive sur les grands axes, en décembre bouclage global de la réforme du lycée. Le ministre ne se gêne pas pour s'appuyer sur la signature des 16 points de "la feuille de route" exigée et obtenue de la plupart des syndicats du secondaire, mais non par SUD, pour entamer ce simulacre de négociation.

Questions et inquiétudes sur le plan pédagogique :

Il s'agit d'une remise en cause totale des enseignements en lycée. Beaucoup de questions demeurent. Quels sont les enseignements fondamentaux ? Des disciplines estampillées ainsi, un minimum horaires pour certaines ? Pour les modules optionnels : s'agit-il de disciplines nouvelles ajoutées aux options actuelles en seconde ? D'autres matières du

tronc commun actuel sont-elles dans le viseur des réductions horaires ?

Car l'essentiel n'est pas dit ; combien d'heures d'enseignement ? Quelle forme et quel horaire d'aide aux élèves en difficultés au lycée ? Quelle garantie de ne pas retomber sur une ségrégation avec des secondes aux cursus très différents ? En effet la vision de l'autonomie vantée dans les 16 points et le texte ministériel rime plutôt avec concurrence entre établissements, élèves... et professeurs.

Cette réforme doit être replacée dans le contexte des suppressions massives de postes dans l'Education et dans tous les services publics.

Dans l'Education, aux milliers de suppressions de postes des années précédentes il faut ajouter les 80 000 annoncées par le gouvernement d'ici 2012 dont les 13500 annoncées pour 2009 avec leur cortège de mesures. Dans le second degré : poursuite du bac pro 3 ans qui économise 10 000 postes en LP, inflation des

heures sup. Dans le 1er degré : absence de créations suffisantes de postes et rentabilisation du travail des enseignants (stage durant les vacances, suppression des heures d'enseignement du samedi matin).

Darcos lie de nouveau explicitement l'alourdissement des missions des enseignants prévue dans le rapport Pochard à la réforme du lycée avec des annonces en décembre.

SUD n'est pas favorable au statu quo actuel et pense qu'un lycée et au delà une école démocratique doivent être construits. Mais nous ne faisons aucune confiance à cette réforme alors même que l'annonce des suppressions de postes dans l'Education a largement précédé cette réforme et que la casse des autres services publics continue !

Article rédigé à partir du travail de Sud éducation Créteil

(voir aussi l'extrait du Communiqué de la fédération Sud éducation, p 8)

CDI : CONTRAT À DURÉE TRÈS INDÉTERMINÉE

Lorsque les Maîtres Auxiliaires Garantis ou non d'Emploi (MAGE et MANGE) comme les contractuels ont vu leur situation changer avec l'instauration du CDI, nous avons dit que si la forme semblait

intéressante (face aux banquiers et aux propriétaires bailleurs par

exemple), la situation de précarité ne s'améliorait pas dans le fond face à l'employeur "Éducation Nationale".

Les MAGE ne sont plus désormais couverts par l'accord tacite qui faisait d'eux des "TZR" moins rémunérés mais conservant leur

salaires comme leur emploi en période de "chômage technique". A présent, ils sont licenciés, tout comme les contractuels qui n'ont rien gagné à l'exception d'une prime de licenciement de 5 à 10

mois en fonction de leur ancienneté qui dépasse de toute façon 6 ans.

Et cette année, nombreux sont ceux qui viennent de vivre cette situation à Paris comme ailleurs. MAGE, MANGE, contractuels ont fait partie des charrettes de juillet

et de septembre.

Cette situation est intolérable d'autant que ces licenciements sont accompagnés de créations de milliers d'heures supplémentaires pour les

titulaires et les contractuels restant encore dans le giron de

l'Éducation Nationale.

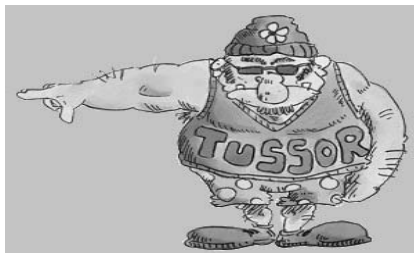
Pour SUD Education la logique des heures supplémentaires doit être condamnée. Pour SUD Education la logique est : titularisation pour tous sans condition de concours, de stage et de nationalité.

18 HEURES SUPPLÉMENTAIRES ACCEPTÉES PAR LE PERSONNEL ÉQUIVALENT À UN POSTE COMPLET.

SOUTENONS DOMINIQUE PIVETEAUD, LUTTONS CONTRE L'AUTORITARISME ET LA REPRESSION !

L'inspecteur d'académie Rosselet - que les enseignants parisiens subissent depuis 5 ans déjà, 5 ans de trop ! - a donc sanctionné lourdement et injustement notre collègue Dominique Piveteaud, à l'instigation de l'inspectrice de circonscription, la tristement célèbre Mme Boniface. Il lui a retiré ses fonctions de maître-formateur et son affectation de prof d'école à l'élémentaire de la rue Cavé (18ème) sans la moindre procédure qui lui aurait permis de se défendre dans le cas d'une faute professionnelle. En l'absence de celle-ci, c'est l'arbitraire pur qui a prévalu, renforcé par le jeu pervers qui a consisté à lui faire craindre tout l'été une décision finalement signifiée le 28 août : affectation autoritaire dans une autre école, rue Manin (19ème), sanction que rien ne justifie (pour qui s'interroge sur les pratiques professionnelles de D. Piveteaud, lire deux pages dans le Monde de l'éducation de septembre 2008 !) Le soir même de la pré-rentrée, un médecin a conclu que D. Piveteaud n'était pas en état de surmonter cette atteinte à sa personne - l'administration peut être satisfaite ! - et a pris la décision d'ar-

rêt de travail qui s'imposait. De leur côté, les enseignants de la rue Cavé, soutenus par les parents d'élèves, n'ont pu se résoudre à effectuer la rentrée dans une école déstabilisée par le départ brutal d'un de ses rares enseignants chevronnés. A Cavé, le



mardi 2 septembre, les portes de l'école sont restées closes - encore un grand bravo à l'administration ! - et les élèves n'y ont eu accès que deux jours plus tard. Mais ni l'un ni les autres, ni tous ceux qui les soutiennent et sont engagés depuis le printemps dans un combat pour la vérité et le respect des droits, ne baissent

les bras : une procédure est en cours devant le tribunal administratif afin que justice soit rendue à Dominique, la campagne de soutien collectif se poursuit.

Car, au-delà de la nécessaire solidarité envers un collègue scandaleusement poursuivi par la hargne de la hiérarchie, au-delà de l'attention due à une école particulièrement fragile car situé dans un quartier - la Goutte d'or - qui mériterait mieux que les mauvais coups des "responsables" de l'éducation nationale, ce sont les droits statutaires et les conditions d'exercice du métier d'enseignant aujourd'hui et dans l'avenir qui sont en jeu.

S'il fallait encore s'en convaincre, il suffisait d'entendre - au CTP du 4 septembre - Rosselet menacer de sanctions diverses celles et ceux qui n'appliqueraient pas docilement toutes les directives du ministre Darcos ! Alors, nous sommes bien tous concernés !

SOUTIEN À DOMINIQUE PIVETEAUD EN CONCRET

Pétition : Une pétition est en ligne sur le site <http://www.mesopinions.com>
Le nom de la pétition est Dominique-Piveteaud-doit-rester-a-l-ecole-Cave

Soutien financier pour le procès : chèques à l'ordre de Dominique Piveteaud, collectés par Clarisse Blanchaud, école élém. 11, rue Cavé 75018 Paris.

BAC EN TROIS ANS, LYCÉE DES MÉTIERS ET CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION

Diplômes dépréciés et concurrence entre établissements

Logique 1 :

Le BAC professionnel en trois ans pour certains jeunes, pourquoi pas, mais la plupart ne pourront pas suivre sauf si les programmes sont allégés puisque le temps de formation dans les ateliers comme dans les classes va diminuer de 25%, avec la suppression du BEP.

Logique 2 :

Le Contrôle en Cours de Formation qui est total en CAP et, à l'heure actuelle, partiel en BEP et en Bac professionnel diminue le nombre d'heures de formation au profit des heures de contrôle (par exemple dans une classe de 20 élèves de

deuxième année CAP, il faut, en histoire-géographie 2 oraux de vingt minutes par élève soit 10 heures prises sur le temps de formation en dehors des évaluations classiques qui restent de mise)

Logique 3 :

La labellisation "Lycée des métiers", en dehors de toutes les logiques déjà dénoncées par Sud-Education Paris, amène une hiérarchisation des lycées entre ceux qui sont ou seront labellisés "lycées des métiers / lycées de l'excellence" et les autres.

Logique 4 :

L'égalité de valeur entre un bac obtenu par un C.C.F. dans un "lycée de l'excellence / lycée des métiers",

dans un lycée de banlieue, dans un lycée de centre ville, dans un lycée du Nord-Pas-de-Calais, dans un lycée de PACA ou de Bretagne... devrait être reconnue par le patronat ? Ce n'est déjà pas le cas pour le CAP.

Le rectorat de Paris, pour "obéir" au ministre vient de doubler le nombre des lycées des métiers et va à marche forcée vers la transformation des cursus "BEP 2 ans + bac 2 ans" en cursus "Bac 3 ans". Cette politique ne va pas dans le bon sens. Ce qu'il faut, c'est une réelle remise à plat du système de la formation professionnelle en faveur des jeunes et non cette politique à la hussarde.

**Extrait du Communiqué de la fédération Sud éducation
du 18 juin 2008**

**Réforme du lycée :
SUD éducation ne signe
pas le texte proposé par Darcos**

"Points de convergence sur les objectifs et les principes directeurs de la réforme du lycée".

Et pour cause : la réduction de la fracture sociale n'est qu'un effet d'annonce en trompe-l'oeil et les bonnes intentions sont niées par l'absence de financement !

Nous ne répondrons pas au chantage du stylo en guise de dialogue social. C'est en effet une première que d'exiger des organisations syndicales une signature sur les principes d'une réforme, comme préalable à une soi-disant négociation avec elles sur l'avenir du lycée.

SOMMAIRE :

p.1 Edito

p.2 RSA

p.3 Fichier EDVIGE

pp.4-5 Heures sup / 108h /
RASED

p.6 Réforme des lycées / CDI

p.7 Répression syndicale /
Bac en 3 ans

ÉLECTIONS... ÉLECTIONS

LE 6 NOVEMBRE : ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES POUR LES TOS DE LA RÉGION ÎLE DE FRANCE ET LES PERSONNELS DES ÉCOLES ET DES COLLÈGES.

LE 2 DÉCEMBRE : ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES POUR LES ENSEIGNANTS DU PREMIER ET DU SECOND DEGRÉ.

IL EN VA DE LA REPRÉSENTATIVITÉ DE SUD ÉDUCATION AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET AU RECTORAT.

LES MOYENS DE VIE ET D'EXPRESSION SONT ATTRIBUÉS AUX SYNDICATS EN FONCTION DES RÉSULTATS OBTENUS.

SUD ÉDUCATION PARIS QUI SYNDIQUE L'ENSEMBLE DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NE DOIT PAS EN ÊTRE PRIVÉ.

**TOUS LES PERSONNELS QUI SOUHAITENT FIGURER
SUR NOS LISTES DOIVENT SE FAIRE CONNAÎTRE AU SYNDICAT.**

LE DÉPÔT DES LISTES POUR LES TOS DOIT SE FAIRE AVANT FIN SEPTEMBRE.

POUR LES ENSEIGNANTS, TOUT DOIT ÊTRE BOUCLÉ AVANT LE 7 OCTOBRE.

N'hésitez pas à remplir et renvoyer les déclarations de candidature, à contacter SUD, à venir à l'AG du 18/09. Nos listes de candidats sont ouvertes aux non-syndiqués sympathisants de SUD qui souhaitent que leurs idées et leurs revendications soient défendues.

Notre syndicat vit exclusivement des cotisations de ses adhérents (loyer, tracts, journaux...).

Ce journal est posté en un exemplaire dans tous les établissements scolaires de l'académie de Paris. Si vous souhaitez recevoir un exemplaire chez vous, n'hésitez pas à nous contacter.

Tous les journaux de SUD éducation Paris peuvent être téléchargés et imprimés sur le site (www.sudeducation75.org), pour être diffusés largement et affichés... ou simplement pour être lus tranquillement.